

Limoges, le 21 septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE
**Appel à la vigilance sur les
dépôts de demande de retraite**

LA CARSAT CENTRE OUEST ENCOURAGE SES ASSURES A DEPOSER LEUR DEMANDE DE RETRAITE 4 MOIS AVANT LA DATE DE DEPART POUR EVITER TOUTE RUPTURE DE RESSOURCES

La vigilance est de mise à la Carsat Centre Ouest qui lance une nouvelle opération d'informations à destination de ses assurés en âge de faire leur demande de retraite.

Depuis plusieurs mois, certains assurés, en âge de déposer leur demande de retraite, le font tardivement risquant ainsi une possible rupture de ressources. Garant de la continuité de ses services, la Carsat Centre Ouest rappelle que la retraite ne se fait pas automatiquement et **encourage les assurés à procéder à leur démarche retraite quatre mois avant la date de départ prévue.**

La retraite n'est pas automatique !

Depuis plusieurs années, l'Assurance Retraite et les Carsat enrichissent leurs offres de service en ligne afin de permettre à chacun de disposer des moyens nécessaires pour effectuer leurs démarches au moment où il leur est possible de le faire. C'est le cas pour la demande de retraite en ligne, un service 100% dématérialisé qui a fait ses preuves, et qui est valide pour l'ensemble de des régimes de retraite de base et complémentaire.

Ces services sont accessibles directement via le site de lassuranceretraite.fr, 7 jours sur 7. Ce sont les assurés qui décident du moment où ils sont disponibles pour le faire. Il n'en demeure pas moins que les **délais sont incompressibles pour effectuer certaines démarches comme pour la Demande de Retraite**. Une fois la date de départ connue, il est indispensable que le dossier soit enclenché dans les 4 mois qui précèdent !

C'est simple, pratique et sécurisé !

Appuyé sur les informations déjà connues par l'Assurance Retraite, l'utilisation de ce service a de nombreux atouts :

- une connexion sécurisée via France Connect,
- le nombre de pièces réclamées est limité au strict nécessaire,
- une liste des pièces justificatives, pouvant se transmettre de manière dématérialisée, personnalisée,
- une visualisation des étapes via une barre de progression et une aide contextuelle à la saisie,
- une sauvegarde automatique des données et la saisie est allégée par le pré-remplissage du formulaire,
- un courrier électronique de confirmation leur est adressé pour récapituler l'ensemble de la demande,
- une orientation, lorsque la demande est en cours, vers le suivi en ligne du dossier, étape par étape (service en ligne "Suivre sa demande en cours"),
- le récapitulatif de la demande en ligne vaut avis de dépôt.

La possibilité d'effectuer sa démarche de demande de retraite en ligne n'exclut pas la possibilité de **recourir à d'autres canaux de contacts tout au long de son parcours**. S'ils souhaitent un renseignement, un conseiller peut même les guider par téléphone grâce au service «Poser ma question à un conseiller» accessible depuis la messagerie de leur espace personnel ou en



appelant le 3960. Ce dernier pourra également leur proposer un rendez-vous visio pour les accompagner à distance.

Ils peuvent également se rendre dans une Maison France Service où un premier niveau d'informations leur sera délivré pour les aider à préparer la retraite.

Si beaucoup le font, c'est qu'il y a une bonne raison !

Près d'un assuré sur deux effectue sa demande de retraite en ligne. Des chiffres en constante évolution qui confirment l'intérêt de ces services en ligne.

